



PACTE MÉTROPOLITAIN POUR LE DROIT AU TEMPS

pour la mise en œuvre des engagements pris lors
de la signature de la Déclaration de Barcelone
en matière de politiques temporelles

1. INTRODUCTION ET JUSTIFICATION

Au cours des dernières décennies, la société catalane a connu une profonde transformation économique, sociale et démographique. Cette transformation a directement affecté l'organisation du temps de la société. Les conséquences de l'actuelle organisation du temps sont une entrave à l'amélioration de la compétitivité des entreprises et de la productivité du travail, une augmentation des risques psychosociaux pour le personnel, un maintien de l'inégalité entre les hommes et les femmes, des problèmes de santé liés aux troubles du sommeil des adultes et des enfants et une baisse du temps disponible pour la vie sociale et communautaire.

À cette situation viennent s'ajouter la prise en compte des technologies de l'information et de la communication, y compris sur le lieu de travail, ainsi qu'une demande croissante de la part de la société pour une utilisation correcte du temps. Ces facteurs sont quelques-uns de ceux qui mettent en exergue la nécessité de repenser l'organisation du temps en Catalogne et de créer de nouveaux domaines d'intervention institutionnelle. Les politiques temporelles sont donc un élément central de l'évolution vers des sociétés plus saines, plus cohésives et plus durables, avec une meilleure qualité de vie, où l'égalité entre les personnes est favorisée.

Les politiques temporelles sont nées d'expériences européennes dans les années 1990, notamment en Italie et en France où des politiques temporelles ont commencé à être mises en œuvre pour améliorer les horaires de travail et l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. C'est alors qu'est apparu pour la première fois le concept de « temps des villes », étroitement lié à celui de l'égalité des sexes et d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

La Catalogne a une longue histoire s'agissant de la promotion des politiques de gestion du temps. En 2007, le gouvernement a créé la Commission de l'égalité et du temps de travail au sein du Conseil des relations professionnelles de Catalogne afin de parvenir à un consensus en matière d'organisation du temps et de rationalisation des horaires de travail dans les entreprises catalanes. Cinq ans plus tôt, le Gouvernement de Catalogne avait adopté la loi 6/2002 du 25 avril 2002 sur les mesures relatives à l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée pour le personnel de l'administration publique comprenant des aspects visant à améliorer l'utilisation du temps.

En 2008, Barcelone a été la première ville d'Espagne à se doter d'un Conseil d'utilisation du temps. Peu après, d'autres municipalités de la métropole ont élaboré des politiques temporelles et des plans pilotes. Esplugues de Llobregat a par exemple mené un projet pilote en 2015.

Les municipalités de Sant Boi de Llobregat, en 2011, et de Barcelone, en 2014, se sont distinguées dans la création d'accords entre les principaux acteurs économiques et sociaux pour promouvoir des politiques temporelles connues sous le nom de « pactes du temps ».

Dans le domaine associatif, l'Initiative pour la réforme des horaires lancée en 2014 a encouragé le Pacte pour la réforme des horaires qui définit des objectifs pour améliorer l'organisation du temps jusqu'en 2025. Le Pacte, signé par une centaine de municipalités, dont 23 font partie de l'Aire métropolitaine de Barcelone (AMB), a constitué le vrai point de départ des engagements institutionnels pour la mise en œuvre de politiques temporelles.

Pour le suivi du Pacte en question, dès 2020, une stratégie commune a été définie par les quatre institutions clés de Catalogne pour faire de la Catalogne un référent mondial en matière de politiques temporelles : le Gouvernement de Catalogne, la mairie de Barcelone, le Conseil régional de Barcelone et l'Aire métropolitaine de Barcelone.

En adhérant à cette stratégie commune, l'AMB entend aborder les politiques temporelles du point de vue de la métropole comme le font déjà celles de Rennes, Lille et Milan, par exemple.

2. LE CONTEXTE DU PACTE MÉTROPOLITAIN DU TEMPS

À l'échelle de la métropole, l'AMB collabore depuis 2020 avec la Barcelona Time Use Initiative for a Healthy Society (BTUI) qui est une organisation issue de l'Initiative pour la réforme des horaires. En 2020, 2021 et 2022, cette collaboration s'est développée par le biais d'accords qui ont servi à incorporer et à définir la stratégie de promotion des politiques temporelles dans la zone d'influence de l'AMB.

Les principales actions clés de cette collaboration pour la promotion des politiques temporelles métropolitaines ont été les suivantes :

- Novembre 2020. **Organisation de la première journée sur les usages du temps dans une perspective métropolitaine « Per una nova organització del temps a l'Àrea Metropolitana de Barcelona » (Pour une nouvelle organisation du temps dans l'Aire métropolitaine de Barcelone).** Il s'agissait du premier débat à l'échelle de la métropole pour définir ce qui pourrait être fait en matière de politiques temporelles. La vice-présidente du développement social et économique de l'AMB et les maires d'Esplugues de Llobregat, de Sant Boi de Llobregat et de Molins de Rei y ont participé. Plus de cinquante personnes étaient présentes. Cette journée fut l'occasion de présenter le rapport *Les politiques temporelles de l'AMB* et le site internet des bonnes pratiques municipales.
- Juin 2021 **Organisation de la journée « Per un pacte metropolità del temps » (Vers un pacte métropolitain du temps)** durant laquelle le calendrier d'un pacte métropolitain du temps a été défini. La journée s'est déroulée en présence de la vice-présidente du développement social et économique de l'AMB et des maires d'Esplugues de Llobregat, de Sant Boi de Llobregat et de Montcada i Reixac. Plus de cinquante personnes y ont assisté, dont des représentants politiques de la métropole, des agents techniques de l'administration publique, des acteurs sociaux et des équipes de recherche.
- Octobre 2021. L'AMB rejoint le **Réseau des gouvernements locaux et régionaux pour les politiques temporelles.** Il s'agit d'un réseau d'échange d'expériences et de bonnes pratiques en matière de gestion du temps à l'échelle mondiale.
- Octobre 2021. **L'AMB adhère à la Déclaration de Barcelone sur les politiques temporelles.** Plus de 100 organisations et institutions sont impliquées; il s'agit d'une déclaration pionnière dans son domaine pour placer les politiques temporelles à l'ordre du jour des institutions. En outre, l'AMB a participé au groupe de pilotage pour sa rédaction.
- Novembre 2021. **Participation à la Time Use Week 2021.** Présence à la session « Les villes en tant qu'acteurs clés de la promotion des politiques temporelles » et au Congrès mondial de recherche sur les usages du temps.
- Novembre 2021. **Présentation du rapport approfondi sur l'économie métropolitaine** consacré aux usages du temps. Ce rapport est présenté par l'Institut Cerdà devant une trentaine de représentants politiques et d'agents des municipalités métropolitaines.

- Mai 2022. **Création du groupe de pilotage et organisation du premier Comité des municipalités pour le Pacte métropolitain du temps** en tant que forum de débat et de discussion pour promouvoir les politiques municipales et métropolitaines temporelles. Le Comité est l'espace de gouvernance clé auquel toutes les municipalités participent pour échanger les bonnes pratiques et les expériences, ainsi que les défis futurs et les lignes de travail. Cinquante personnes ont participé à la journée qui a compté sur l'intervention de la vice-présidente du développement social et économique de l'AMB et la présentation de bonnes pratiques à Barcelone, Sant Cugat del Vallès, Esplugues de Llobregat et Sant Boi de Llobregat.
- Juillet 2022. **Réunion** entre le Gouvernement de Catalogne, le Conseil régional de Barcelone, la mairie de Barcelone et la BTUI **en vue de reconduire la stratégie de collaboration pour encourager les politiques temporelles.**
- Mars-septembre 2022. **Promotion et réalisation de l'enquête sur les politiques temporelles dans les municipalités métropolitaines** sur la base d'entretiens dans 29 municipalités de l'AMB. Les entretiens permettent, entre autres, d'avoir une vue d'ensemble du traitement accordé aux politiques temporelles dans les métropoles.
- Octobre 2022. **Participation à la Time Use Week 2022**, à l'assemblée générale du Réseau des gouvernements locaux et régionaux pour les politiques temporelles, au Réseau catalan pour le droit au temps et aux ateliers de promotion des pactes locaux du temps.

3. LA MISE EN ŒUVRE DE L'ENGAGEMENT DE BARCELONE : LE PACTE MÉTROPOLITAIN DU TEMPS

Par décret de la présidence du 5 octobre 2021, l'adhésion de l'AMB à la Déclaration de Barcelone sur les politiques temporelles a été approuvée et pouvoir a été donné à la vice-présidente du développement social et économique pour la signer lors de l'événement qui s'est déroulé le 29 octobre 2021.

Plus de 100 institutions mondiales de référence en matière de politiques temporelles, dont 15 catalanes, ont signé cette déclaration en vertu de laquelle elles s'engagent à travailler ensemble pour faire du droit au temps un droit de citoyenneté et pour améliorer la santé, la durabilité et l'égalité entre toutes et tous.

En signant la Déclaration de Barcelone sur les politiques temporelles, l'AMB s'est engagée, dans les limites de ses compétences et de ses possibilités, à : travailler afin de sensibiliser sur la question en développant et en mettant en œuvre des politiques temporelles qui avancent vers une société plus saine, plus égalitaire, plus productive et plus durable ; encourager le dialogue avec tous les secteurs concernés, en favorisant la coordination interdépartementale et intersectorielle et en intégrant les considérations de politique temporelle dans les programmes et actions sociales en matière de genre, économiques et environnementales ; participer à l'élaboration d'un cadre d'action pour les politiques temporelles pour la période 2022-2024 ; évaluer les plans existants pour mettre en œuvre les recommandations en matière de politiques temporelles ; promouvoir et soutenir la Time Use Week en tant qu'événement annuel pour promouvoir les politiques temporelles ; continuer à collaborer avec le réseau international urbain de politiques temporelles et promouvoir les connaissances sur l'utilisation du temps et les politiques temporelles.

Les entretiens réalisés dans les municipalités métropolitaines et l'analyse de la situation des politiques temporelles dans les municipalités montrent que les politiques temporelles font déjà partie de l'agenda des conseils municipaux dans différents domaines de politiques publiques, lesquels sont fondamentaux pour le bien-être et la durabilité économique et sociale des villes, comme l'est aujourd'hui l'égalité ; le tissu productif, le commerce, la consommation et la restauration ; l'éducation ; les loisirs, la culture et les associations ; la mobilité et la durabilité ; l'attention et la participation citoyenne et ; la sensibilisation et la communication sur l'importance de meilleurs usages du temps.

L'analyse montre également qu'il existe des défis communs aux municipalités métropolitaines rendant nécessaire un engagement commun pour promouvoir des politiques temporelles et garantir ainsi le droit au temps dans l'ensemble de la métropole.

Elle indique également que pour progresser ensemble vers une métropole plus saine, plus juste, plus démocratique et plus durable, il est essentiel de travailler en réseau avec tous les niveaux de gouvernement et les différentes municipalités, en particulier celles qui font partie de l'Aire métropolitaine de Barcelone, afin d'aborder la dimension métropolitaine du travail et du temps et privilégier une vision métropolitaine de la mobilité. La réalité du temps transcende la vie des citoyennes et des citoyens dans la métropole.

Le Département de développement social et économique de l'AMB, la Barcelona Time Use Initiative for a Healthy Society (BTUI) et les mairies qui font partie du Groupe de pilotage de ce pacte (Barcelone, Esplugues de Llobregat, Sant Boi de Llobregat et Sant Cugat del Vallès) proposent le Pacte métropolitain du temps comme cadre de la mise en oeuvre des politiques temporelles et comme feuille de route pour que l'AMB et les municipalités qui y adhèrent mettent en oeuvre la Déclaration de Barcelone sur les politiques temporelles.

PACTE MÉTROPOLITAIN DU TEMPS

L'ENGAGEMENT DE L'AIRE MÉTROPOLITAINE DE BARCELONE

L'Aire métropolitaine de Barcelone, dans l'exercice de ses domaines de compétence et de ses possibilités, s'engage à :

- continuer à collaborer avec les institutions clés de la Catalogne pour promouvoir les politiques temporelles, en contribuant à la vision métropolitaine et en s'y référant ;
- positionner le droit au temps dans la planification stratégique de l'AMB et comme politique propre via une stratégie métropolitaine de développement du territoire qui prenne en compte le temps comme élément de base pour le bien-être quotidien et la réactivation sociale et économique, en lien également avec les Objectifs de développement durable (ODD). Cette stratégie doit intégrer la vision métropolitaine du temps dans les différents domaines de travail de l'AMB, en particulier en matière de développement socioéconomique, d'écologie et de mobilité ;
- adopter des politiques d'organisation du temps de travail pour le personnel et les équipes de l'Aire métropolitaine de Barcelone, en intégrant des mesures de responsabilité conjointe, d'horaires flexibles et de travail hybride ;
- collecter des informations et standardiser les données sur les usages du temps à partir d'indicateurs permettant de concevoir des politiques basées sur des preuves et sur la réalité des municipalités et de la métropole ;
- promouvoir des outils de diffusion et des campagnes de communication communes dans toutes les municipalités de la métropole afin de sensibiliser les citoyennes et les citoyens, les organisations et les entreprises métropolitaines sur l'importance des usages du temps et leur impact sur la vie, l'équilibre personnel, professionnel et familial des citoyennes et citoyens ;
- introduire les politiques temporelles dans la stratégie de formation des agents techniques, des décideurs politiques et des personnes qui travaillent dans des municipalités métropolitaines, avec la collaboration d'autres institutions qui proposent déjà des formations aux municipalités, telles que le Conseil régional de Barcelone, Barcelona Activa et d'autres acteurs ;
- encourager, soutenir et apporter des ressources aux municipalités métropolitaines afin qu'elles mettent en oeuvre des politiques temporelles pour améliorer la qualité

de vie de la population et garantir le droit au temps en tant que droit de toutes et tous par l'intermédiaire d'un secrétariat technique qui fournit un soutien et des conseils aux municipalités ;

- **détecter et compiler les meilleures pratiques** en matière de politiques temporelles dans les municipalités afin d'en faciliter l'échange et la transférabilité entre les municipalités ;
- **dynamiser le Comité des municipalités pour le Pacte métropolitain du temps et le groupe de pilotage** qui le compose afin d'encourager la mise en œuvre du Pacte métropolitain du temps ;
- **donner de la visibilité aux politiques temporelles des municipalités** via l'internationalisation et la participation à des espaces comme le réseau des gouvernements locaux et régionaux pour les politiques temporelles et la Time Use Week, en tant qu'espaces d'échange international de promotion des politiques temporelles ;
- **encourager les accords dans le cadre de cet engagement.**

L'ENGAGEMENT DES MUNICIPALITÉS MÉTROPOLITAINES

Les **municipalités métropolitaines** s'engagent dans cette initiative à partir du moment où elles y adhèrent. Les municipalités métropolitaines qui le souhaitent peuvent y adhérer et s'engager à travailler activement à la réalisation des objectifs de cet engagement.

Les **municipalités de l'Aire métropolitaine de Barcelone** qui adhèrent au **Pacte métropolitain du Temps** dans le cadre de leurs compétences et de leurs possibilités, s'engagent à :

- **participer au Comité des municipalités pour le Pacte métropolitain du temps**, en tant que forum de débat et de discussion pour promouvoir le Pacte métropolitain du temps et prendre part aux activités mises en place pour faciliter le transfert de connaissances techniques et politiques avec le reste des municipalités métropolitaines et l'AMB ;
- **intégrer les politiques temporelles** de manière transversale et avec leur propre nomenclature **dans l'agenda des politiques publiques** de la ville afin de promouvoir le droit au temps pour les citoyennes et les citoyens et le personnel de la mairie ;
- **désigner un ou plusieurs référents au niveau municipal en matière de politiques temporelles** afin de faciliter une vision transversale des politiques mises en œuvre dans la municipalité et le dialogue tant avec l'AMB qu'avec les autres municipalités. Dans les municipalités avec le plus grand nombre d'habitants, il est recommandé de disposer d'une unité, d'un bureau ou d'un portefeuille dédié aux politiques temporelles ;

- **promouvoir des pactes et des politiques temporels destinés à améliorer les usages du temps** dans les domaines de : l'égalité; le tissu productif, le commerce et la consommation; l'éducation; le sport; la gestion des loisirs, culture et associations; la mobilité et la voie publique; l'attention et la participation citoyenne;
- **adopter des politiques de gestion du temps dans l'organisation interne du personnel** de la mairie pour un temps coresponsable, sain et respectueux des personnes qui y travaillent, en y incluant également les personnes ayant des responsabilités politiques;
- **disposer de bases de données sur les usages du temps dans chaque municipalité** en incorporant des indicateurs sur les usages du temps et des informations utiles dans les enquêtes municipales, les études diagnostiques et les évaluations des besoins et de l'impact des politiques;
- **répertorier les politiques temporelles** dans les différentes sphères municipales.

FONCTIONNEMENT ET GOUVERNANCE

La période de mise en œuvre du présent Pacte s'étend de 2023 à 2026.

Le Comité des municipalités pour le Pacte métropolitain du temps, promu par l'AMB en collaboration avec la BTUI et en fonctionnement depuis 2022, est conçu **comme l'espace de suivi et de mise en œuvre du présent Pacte métropolitain du temps**, qui se réunira au moins deux fois par an.

